

Demande de reprise de vignettes pour la vérification périodique

Année : 2023

Aucune vignette ne sera reprise au-delà du 31 mars
2024.

Données d'identification de l'organisme d'inspection :

Nom :	
N° OIA (ex: H/T/L/P00X) :	
Rue + numéro :	
Code postal + localité :	
Pays :	
Numéro d'entreprise :	

Nombre de vignettes renvoyées :

Code	Nombre de vignettes	Prix/pièce	Montant
A fixe (AWI)		€ 65,00	
A mobile (AWI)		€ 65,00	
D (NAWI)		€ 13,00	
E (NAWI)		€ 39,00	
F (NAWI)		€ 98,00	
L (ANDERE DAN WATER)		€ 32,00	
T (TAXI)		€ 13,00	
R (RADAR) Primitive		€ 32,00	
R (RADAR) Périodique		€ 32,00	
H (Jaugeur automatique) Primitive		€ 39,00	
H (Jaugeur automatique) Périodique		€ 39,00	
	MONTANT TOTAL :		

Suite à la page 2

Demande de reprise de vignettes pour la vérification périodique

Année : 2023

Aucune vignette ne sera reprise au-delà du 31 mars
2024.

Numéros de vignettes renvoyées :

Attention !

Veillez communiquer le numéro de chacune des vignettes, sauf si celles-ci font partie d'une série ininterrompue. Dans ce cas, veuillez communiquer uniquement les numéros de début et de fin de chaque série.

--

Responsable organisme d'inspection :

Signature

Prénom, nom :		
Date :		

Veillez remplir entièrement ce formulaire et le signer électroniquement. Pour ce faire, vous pouvez cliquer sur le champ de signature et signer électroniquement avec votre carte d'identité électronique. Après signature, vous ne pourrez plus modifier le document.

Retourner le formulaire complété et signé par e-mail à :

metrologie@economie.fgov.be

Les vignettes non utilisées seront renvoyées par courrier recommandé via bpost à :

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction Générale Qualité et Sécurité - Métrologie

Boulevard Roi Albert II 16

1000 Bruxelles

Tout autre mode d'expédition est aux risques et périls de l'organisme d'inspection.